

Le Jeanne-Mance

Une publication du Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance

Volume 1 • Numéro 10 • Juillet / Août 2006

ÉPLUCHETTE ET BBQ DE LA RENTRÉE : LE MERCREDI 6 SEPTEMBRE

Pour une deuxième année consécutive, la Direction générale invite tous les employés à une épluchette qui se tiendra le mercredi 6 septembre, à l'arrière du Centre d'hébergement Armand-Lavergne, au 3500, rue Chapleau. L'an dernier, les « grands mangeurs » étaient restés sur leur faim. Des hot dogs leur seront donc servis cette année. L'activité débutera à 11 h et se poursuivra jusqu'à 15 h, afin de permettre au plus grand nombre possible d'employés des divers quarts de travail d'y participer. Inscrivez ce rendez-vous à votre agenda et venez en grand nombre!

SAINT-CHARLES-BORROMÉE : L'OMBUDSMAN RENVOIE RADIO-CANADA À SES DEVOIRS

En décembre 2005, le président du conseil d'administration du CSSS Jeanne-Mance, Fernand Matteau, a déposé une plainte auprès de l'ombudsman des services français de la Société Radio-Canada au nom de la direction de la Résidence Saint-Charles-Borromée. Elle portait sur le documentaire *J'veux pas aller à Saint-Charles-Borromée* diffusé à l'émission *Zone libre* le 4 novembre 2005. En juin 2006, l'ombudsman a rendu sa décision: la plainte est fondée en partie. À lire en page 3.

BOTTIN TÉLÉPHONIQUE : ENVOYEZ VOS MISES À JOUR

En mai, la Direction des services techniques a publié la première version du bottin des employés du CSSS Jeanne-Mance. Comme promis, ce répertoire sera mis à jour au cours de l'été. Il est donc important que vous envoyiez vos corrections à l'adresse suivante: bottinjeannemance@ssss.gouv.qc.ca. Le bottin corrigé remplacera la version actuellement disponible dans intranet, à l'adresse <http://intranet.mtl.rtss.qc.ca>.

LA DIRECTION GÉNÉRALE VOUS SOUHAITE un été ensoleillé! DE RETOUR EN SEPTEMBRE.



Dans ce numéro

- 2 Allaitement maternel
Récupération des seringues usagées
- 3 Nominations
Code vestimentaire pour l'été
- 4 Se protéger du virus du Nil occidental
Retour sur la campagne sur le lavage des mains

Charte des droits et des valeurs de Saint-Charles-Borromée: un an déjà!



Jean Dubois, résident et instigateur de la charte, et Lise Guimond, directrice générale associée du Centre d'hébergement du Centre-Ville-de-Montréal.

C'est Jean Dubois qui a eu l'idée d'écrire la charte, avec la collaboration d'une dizaine de résidents. Ce projet a germé au cours d'un atelier de sensibilisation aux droits de la personne tenu au printemps 2004. Avec l'aide de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le groupe a non seulement rédigé une charte, mais réalisé des créations artistiques uniques qui font l'objet de l'exposition *L'Art d'attirer l'œil et de toucher l'âme*. Cette exposition est présentée jusqu'à la fin de l'année à l'agora du Centre d'hébergement du Centre-Ville-de-Montréal.

De la charte au code de vie
Aujourd'hui, un comité formé de huit personnes, dont cinq résidents, prend le relais. Les membres se sont donné comme objectif d'élaborer, au cours

des prochaines semaines, un code de vie qui témoignera des principes et des valeurs de la charte. Ces principes sont le respect, la paix et la tranquillité, l'écoute et le droit de parole, l'intimité, la dignité et l'égalité.

En s'adressant aux membres du comité code de vie, la directrice générale associée, Lise Guimond, a dit souhaiter ardemment « que la charte les habite et que le code de vie devienne réalité ».

QUAND LA CANICULE NOUS GUETTE

Le CSSS a un plan local en cas de chaleur accablante

LA CHALEUR DE L'ÉTÉ, on aime bien, sauf lorsqu'elle devient accablante et nous rend malade. À l'été 2005, à Montréal, la température a atteint ou dépassé les 30 °C pendant plus de 22 jours, comparativement à une moyenne de 7 ou 8 jours les années précédentes. Depuis le 15 mai, le CSSS est sur le qui-vive, prêt à intervenir en centre d'hébergement, en CLSC et dans la communauté, si la température maximale moyenne atteint ou dépasse 33 °C et la température minimale moyenne est d'au moins 20 °C pendant 3 jours ou plus, ou si la température minimale se maintient à plus de 25 °C pendant deux nuits consécutives.

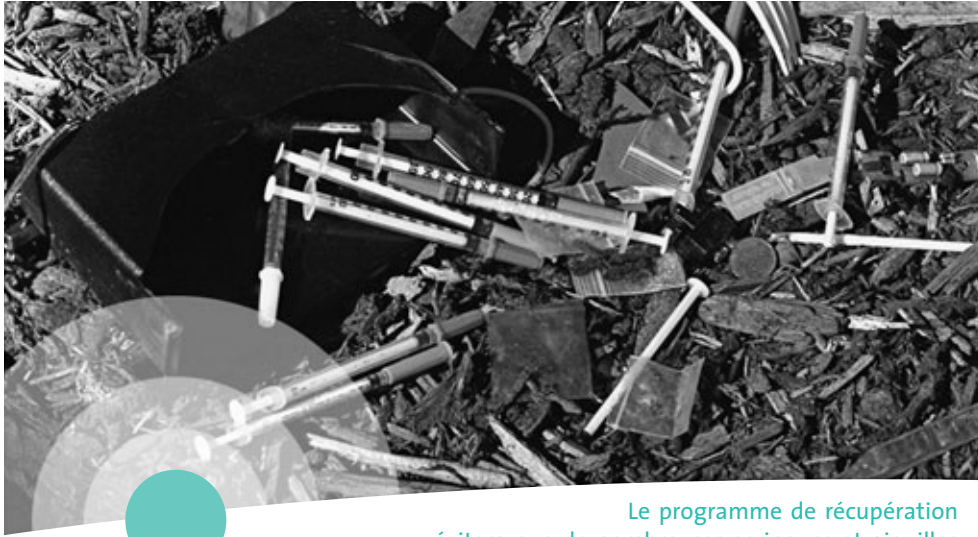
Les périodes de canicule doivent être prises au sérieux, car elles ont des effets sur la santé des personnes vulnérables, notamment les jeunes enfants et les personnes âgées atteintes de maladies chroniques. Les niveaux d'alerte déterminent le type de mesures d'urgence requises. Lorsque la menace de chaleur accablante est imminente, les intervenants doivent favoriser des activités dans des salles climatisées, offrir des pauses aux employés, veiller à l'hydratation adéquate des résidents, dresser des listes des personnes à risque et faire circuler l'information sur les précautions à prendre. S'il y a menace réelle, il faut aussi réduire les activités physiques, préparer des repas légers et déplacer les résidents vulnérables vers une salle climatisée. La population du territoire doit aussi être informée des lieux climatisés disponibles dans les arrondissements en cas de canicule.

SUITE PAGE 2: [Se protéger de la chaleur accablante](#)



RÉCUPÉRATION DE SERINGUES ET D'AIGUILLES USAGÉES AU QUÉBEC

Le territoire du CSSS Jeanne-Mance bénéficiera du nouveau programme



Le programme de récupération évitera que de nombreuses seringues et aiguilles usagées ne se retrouvent dans l'environnement.

FINI LES CONTENANTS MAISON où l'on entassait seringues et aiguilles jetables. À la fin de juin, le directeur national de santé publique, le Dr Alain Poirier, a annoncé la mise en place d'un système uniforme de récupération des seringues et des aiguilles usagées à l'intention de l'ensemble de la population du Québec. Les personnes concernées pourront obtenir gratuitement un contenant sécuritaire pour jeter leur matériel souillé et le rapporter, une fois rempli, dans l'un des nombreux points de service près de chez elles.

Sur le territoire du CSSS Jeanne-Mance, toute personne aux prises avec une maladie nécessitant des injections régulières de médicaments, par exemple les diabétiques, les personnes atteintes de sclérose en plaques ou d'insuffisance rénale, ainsi que les utilisateurs de drogues injectables pourront se procurer un contenant dans l'une des 58 pharmacies ou l'un des cinq points de service CLSC. Une fois leur contenant plein, elles pourront le retourner aux mêmes

endroits ou encore le confier à un des organismes communautaires qui participent au programme d'échange de seringues ou aux cliniques spécialisées (cliniques de diabète, par exemple). Ces organismes s'occuperont d'acheminer les contenants à l'Hôpital Notre-Dame qui dispose des moyens nécessaires pour éliminer les déchets biomédicaux en toute sécurité.

Ce programme est là pour rester : le MSSS prévoit dépenser 1 million \$ annuellement pour l'achat des contenants. Les bénéfices pour la population sont toutefois nombreux, rappelle le Dr Poirier. « Le plus important, c'est de diminuer les risques de blessures accidentelles liées aux seringues et aux aiguilles usagées, ainsi que l'inquiétude qui y est associée. »

Au Québec, on estime qu'environ 300 000 diabétiques, plusieurs milliers de personnes atteintes de maladies nécessitant l'injection régulière de médicaments et 23 000 utilisateurs de drogues injectables bénéficieront de ce programme.

Le CSSS fera la promotion de l'allaitement maternel

L'ORGANISATION mondiale de la santé (OMS) ainsi que de nombreux organismes et associations s'entendent pour dire que le lait maternel demeure la meilleure forme d'alimentation pour les bébés. Les Québécoises sont toutefois celles qui allaitent le moins au pays. Afin d'informer et de soutenir les mères qui choisiront d'allaiter leur enfant, le conseil d'administration a adopté une politique sur l'allaitement maternel, en juin.

« Nous voulons que toutes les mères aient l'information requise pour qu'elles puissent prendre une décision éclairée sur l'alimentation de leur enfant, explique Mireille Lalonde, directrice des programmes famille-enfance-jeunesse. Cela implique non seulement de soutenir et d'encourager celles qui choisiront d'allaiter, mais aussi de ne

Le lait maternel est riche en nutriments. Il a des effets sur la santé et le développement de l'enfant et il renforce son système immunitaire.

pas culpabiliser les mères qui en décideront autrement, en toute connaissance de cause. »

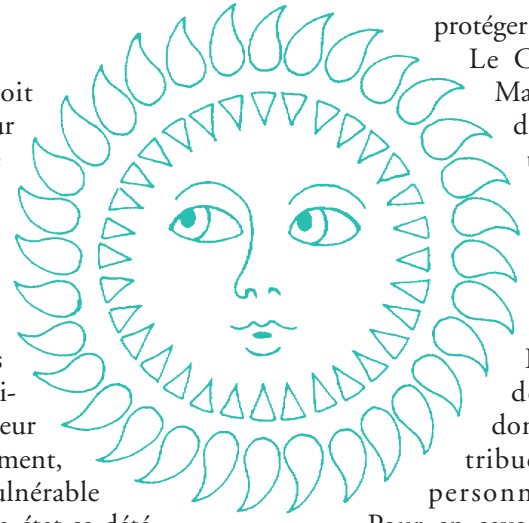
En adoptant cette politique, le CSSS Jeanne-Mance s'engage à mettre en œuvre le plan de protection, de promotion et de soutien de l'allaitement dans la communauté élaboré conformément au programme de l'OMS et de l'UNICEF par le Comité canadien pour l'Initiative amis des bébés, qui s'appuie sur les meilleurs pratiques dans ce domaine. Il souscrit également aux lignes directrices du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Le CSSS a donc franchi le premier pas qui l'amènera à obtenir la certification de CSSS ami des bébés accordée par l'OMS.

Dès l'automne, le CSSS formera un comité interdisciplinaire pour mettre en œuvre cette politique. On peut en prendre connaissance dans l'intranet du CSSS (voir page 3).

Se protéger de la chaleur accablante

SUITE DE LA PAGE 1

Le plan du CSSS prévoit les mesures à prendre pour les personnes à domicile ou en milieu d'hébergement qui n'ont pas accès à un lieu climatisé en période de chaleur accablante. Par exemple, il faut fermer les fenêtres et les stores le jour, diminuer les sources de chaleur inutile, ventiler adéquatement, déplacer la personne vulnérable vers un lieu ventilé si son état se détériore, éviter ou diminuer les sorties et les activités inutiles, surveiller la température dans les chambres, etc.



protéger de la chaleur. Le CSSS Jeanne-Mance a mis à la disposition des usagers et du personnel des fiches d'information qui résument ces conseils. Le personnel des services à domicile en distribuera aussi aux personnes à risque.

Pour en savoir plus sur la chaleur accablante, visitez le www.sante.pub-mtl.qc.ca/environnement/chaleur. Passez un bel été!

Pour rafraîchir la personne incommodée par la chaleur, il est recommandé d'augmenter le nombre de douches et de bains, d'utiliser un brumisateurs ou des débarbouillettes mouillées, d'humidifier la bouche, de porter des vêtements amples et légers, enfin, d'appliquer toute solution qui permet de faire baisser la température corporelle. Il va sans dire qu'on doit surveiller tout signe de déshydratation. L'idéal est de boire entre 1,5 et 2 litres de liquide par jour, et d'éviter les boissons trop sucrées ou celles qui déshydratent, tels le café, le thé et l'alcool.

Cet été, soyez cool!

La Direction de santé publique de Montréal a lancé la campagne d'information Cet été, soyez cool! visant à donner à la population des conseils simples pour se

Chaleur accablante : qui est à risque ?

- ➔ Les personnes âgées vivant dans un milieu non climatisé, seules ou isolées socialement.
- ➔ Les personnes en perte d'autonomie et vivant seules.
- ➔ Les nourrissons et les jeunes enfants.
- ➔ Les personnes atteintes d'une maladie chronique.
- ➔ Les itinérants et les sans-abri.
- ➔ Les personnes qui travaillent dans des endroits chauds (cuisine, buanderie, etc.).

Au CSSS Jeanne-Mance, le milieu de vie c'est...

LE MILIEU DE VIE, c'est plus qu'une approche théorique. Pour le personnel, c'est une façon de travailler qui tient compte des besoins des résidents. Pour la personne hébergée, c'est l'assurance de vivre dans un milieu respectueux, chaleureux et humain. Au cours d'un cocktail tenu en juin, la Direction générale associée à l'hébergement a rendu publique la définition de milieu de vie qu'elle a adoptée et qui s'applique maintenant à l'ensemble des centres d'hébergement du CSSS Jeanne-Mance. La voici.

Notre conviction

Accompagner le résident, en lui offrant des soins et des services de qualité et en créant un milieu de vie animé qui respecte son histoire personnelle, ses habitudes de vie et son cheminement.

Notre vision

Mettre en place un milieu de vie de qualité qui respecte l'identité, la dignité et l'intimité du résident, qui lui assure sécurité et confort, et qui lui permet de donner un sens à sa vie et d'exercer sa liberté de choix.

Notre passion

Créer un milieu de vie humain et chaleureux, en privilégiant une relation respectueuse entre le résident et l'intervenant.

Notre engagement

Responsabiliser tous les intervenants à la réalisation du milieu de vie par leur implication individuelle et collective dans un cadre interdisciplinaire.

Notre volonté

Assurer le développement du personnel ainsi que l'utilisation de leur plein potentiel dans un climat de travail permettant l'actualisation du milieu de vie.

Tous les résidents et les intervenants ainsi que les familles soutiennent l'accomplissement au quotidien de notre conviction, de notre vision, de notre passion, de notre engagement et de notre volonté.

VIENT DE PARAÎTRE



La Direction générale a mis la touche finale au document *Le projet d'organisation clinique - Phases I et II*. Il est le résultat des nombreuses discussions et consultations qui ont été menées auprès du personnel, des conseils professionnels et des partenaires du réseau local. Le document résume la mission, les valeurs, les principes directeurs, les enjeux propres au CSSS Jeanne-Mance, ainsi que les cibles à atteindre pour 2007. On peut le télécharger à www.csssjeanne-mance.ca, section «Projet d'organisation clinique».

À la fin de juin, le conseil d'administration a adopté le *Rapport annuel de gestion 2005-2006*. La lecture de ce document permet de constater l'ampleur du travail qui a été accompli par toutes les directions du CSSS au cours de la dernière année. Y sont aussi présentés les résultats relatifs à l'entente de gestion que le CSSS a conclue avec l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal. Le rapport annuel de gestion est accessible également à www.csssjeannemance.ca, section «Publications».

PLAINTÉ À L'OMBUDSMAN DE RADIO-CANADA

La Résidence Saint-Charles-Borromée obtient gain de cause

EN DÉCEMBRE 2005, le président du conseil d'administration du CSSS Jeanne-Mance, Fernand Matteau, a déposé une plainte auprès de l'ombudsman des services français de la Société Radio-Canada, Renaud Gilbert, au nom de la direction de la Résidence Saint-Charles-Borromée. La plainte portait sur le documentaire *J'veux pas aller à Saint-Charles-Borromée* diffusé à l'émission *Zone libre* le 4 novembre 2005. La direction y avait notamment relevé des informations erronées. Elle reprochait également à Radio-Canada d'avoir induit le public en erreur en diffusant un documentaire vieux d'un an — des séquences dataient même de plus de 10 ans — et de ne pas avoir mis à jour le reportage pour tenir compte des progrès accomplis à la résidence depuis. En juin, l'ombudsman a jugé que la plainte est fondée en partie.

Deux questions fondamentales

Pour rendre sa décision, M. Gilbert s'est posé deux questions: le reportage

respectait-il les principes fondamentaux de la politique journalistique de Radio-Canada? L'information diffusée devait-elle être mise à jour?

À la première question, il conclut que l'exactitude des faits est une règle incontournable de toute émission d'information. Il ajoute que le public a facilement pu confondre la chronologie des événements et se méprendre sur la situation réelle existant à la Résidence Saint-Charles-Borromée.

À la seconde question, l'ombudsman reproche aux artisans de *Zone libre* de ne pas avoir mis à jour l'information ni donné l'occasion à la direction de la résidence d'exprimer son point de vue après la diffusion du documentaire.

La direction de la résidence avait entrepris cette démarche au nom du personnel, des résidents et de leurs familles, qui avaient été déçus du traitement du documentaire. Elle est satisfaite de la décision de l'ombudsman qui peut être consultée à www.radio-canada.ca/ombudsman/decisions.shtml.

Nominations



La directrice des programmes services à domicile, Lucie Delwaide, annonce la nomination de **Suzanne Allard** au poste de chef d'administration des programmes psychosociaux et organisation communautaire au CSSS Jeanne-Mance.

M^{me} Allard est titulaire d'un baccalauréat en service social et d'une maîtrise en administration publique. Elle compte douze années d'expérience clinique dans le réseau des CLSC et des CHSLD, principalement dans le programme de soutien à domicile auprès de clientèles en perte d'autonomie liée au vieillissement ou à la déficience physique. En plus d'une expérience d'implantation de soins à domicile dans les régions du Nunavik et de la Baie-James, elle a assuré un intérim au CHU Sainte-Justine à titre de chef professionnel du service social. M^{me} Allard s'est jointe à l'équipe le 12 juin.



Francine Bussièrès, directrice de résidence au Centre d'hébergement du Manoir-de-l'Âge-d'Or, a le plaisir d'annoncer l'entrée en fonction de **Karine Roy** à titre de chef d'unité.

M^{me} Roy est titulaire d'un baccalauréat en soins infirmiers. Elle a notamment travaillé comme infirmière à l'urgence de l'Hôpital général de Montréal du CHU McGill pendant quelques années. Elle a également été coordonnatrice au Centre hospitalier Notre-Dame-de-la-Merci, un centre de soins de longue durée. Son expérience sera précieuse dans l'implantation de l'approche milieu de vie dans les centres d'hébergement du CSSS. M^{me} Roy est entrée en fonction à la fin du mois d'avril.

Un code vestimentaire estival

L'ÉTÉ, IL FAIT CHAUD et il est normal que nous ayons le goût de porter des vêtements confortables et légers. Au travail toutefois, une certaine étiquette est de mise. Le CSSS Jeanne-Mance a des attentes à l'égard de la tenue vestimentaire de son personnel. C'est une question d'image, mais aussi de sécurité. La Direction des ressources humaines tient à rappeler certains principes relatifs au code vestimentaire.

Les vêtements et les chaussures ne doivent pas restreindre les mouvements, faire perdre l'équilibre ou risquer de provoquer des blessures. La tenue vestimentaire doit convenir à la nature des tâches

et refléter une bonne hygiène personnelle. Par respect des valeurs des usagers et des résidents, le personnel doit éviter de porter des vêtements suggestifs. Enfin, et pour des raisons de sécurité, le personnel des centres d'hébergement doit porter des chaussures fermées à talon bas et dont la semelle assure une bonne adhérence.

Les vêtements qui ne sont pas appropriés comprennent des tenues de détente ou de sortie, notamment la robe soleil, le short, la camisole, la jupe très courte, le corsage décolleté, les tissus transparents et la casquette. En somme, c'est une question de bon sens et de bon goût!

NOUVELLES DE LA FONDATION



190 000 \$ pour la Fondation

Près de 400 personnes ont assisté au traditionnel souper de homard de la Fondation, qui s'est tenu à la grande chapelle du Centre d'hébergement Jacques-Viger le 25 mai. Cette soirée des champions, le thème de l'événement, a permis de recueillir un montant de 190 000 \$.

La soirée était coprésidée par François Camirand, vice-président services aux entreprises, région du Québec, Banque Scotia, et François Castonguay, président et chef de la direction, Uniprix. Les patrons d'honneur étaient Mary-Ann Bell, première-vice présidente, Bell Canada; Germain Carrière, président et chef de l'exploitation, Valeurs mobilières Desjardins; Michel Desrosiers, associé, Lavery, de Billy; Ingrid Langlois, directeur général, Centre de services aux entreprises, Tour Scotia, Banque Scotia; et Vincent Santillo, directeur général, Centre de services aux entreprises, Grand Montréal, Banque Scotia. La totalité des profits de la soirée seront affectés à l'aménagement des chambres des résidents et des unités de soins du Centre d'hébergement Ernest-Routhier.



Première rangée, de gauche à droite: François Castonguay; Anne Beauchamp, directrice des services à la clientèle, centres d'hébergement Jacques-Viger, Dorion et Ernest-Routhier; Fernand Matteau, président du CA, CSSS Jeanne-Mance; Chantale Lapointe, directrice générale, CSSS Jeanne-Mance; François Camirand. Rangée arrière: Luce Moreau, présidente-directrice générale, Fondation CSSS Jeanne-Mance; Mary-Ann Bell; Ingrid Langlois; Germain Carrière; Michel Desrosiers. La Fondation tient à remercier ses généreux donateurs, commanditaires et partenaires ainsi que la centaine de bénévoles qui ont contribué au grand succès de cet événement.

Visitez-nous régulièrement au www.fondationcsssjeannemance.ca.

DANS L'INTRANET CE MOIS-CI

POUR ACCÉDER À L'INTRANET: <http://intranet.mtl.rtss.qc.ca>, SECTION «CENTRES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX», PUIS «CSSS JEANNE-MANCE». INSCRIVEZ L'ADRESSE DANS VOS FAVORIS!

Politiques et procédures

- ➔ Promotion de l'allaitement maternel
- ➔ Gestion documentaire
- ➔ Boni forfaitaire au rendement du personnel cadre et hors cadre
- ➔ Accès et protection des renseignements concernant les usagers

Une campagne sur le lavage des mains réussie

L'ÉQUIPE MOBILE D'INFIRMIÈRES en prévention des infections peut être fière du travail accompli. La campagne de sensibilisation «*Savon nous*» nous laver les mains? qu'elles ont menée pendant 11 jours, en mai et en juin, leur a permis de rejoindre environ 800 personnes dans toutes les installations du CSSS Jeanne-Mance. Par ailleurs,

1000 personnes ont rempli le questionnaire sur le lavage des mains et l'utilisation du gel antiseptique qui a été acheminé dans tout le CSSS en mai (voir les bonnes réponses dans l'encadré). Les infirmières tiennent à remercier les personnes qui les ont accueillies dans chaque installation ainsi que toutes celles qui ont participé à la campagne.



Chantal Letellier et Nathalie Laperrière (au centre) expliquent à Françoise Masimasi et à Ligia Velasquez, auxiliaires familiales et sociales, la technique efficace du lavage des mains.

Le lavage des mains et l'utilisation du gel antiseptique : les bonnes réponses

- VRAI** • Le lavage des mains est la mesure la plus importante pour prévenir la transmission des infections.
- VRAI** • Un lavage de mains efficace dure de 15 à 30 secondes.
- FAUX** • Il est inutile de retirer ses bijoux et bagues avant de se laver les mains.
- VRAI** • Le lavage des mains est essentiel après le retrait des gants.
- FAUX** • Le port des gants remplace le lavage des mains.
- FAUX** • Le gel antiseptique est efficace contre le *clostridium difficile*.
- FAUX** • Le gel antiseptique remplace le lavage des mains même si celles-ci sont visiblement souillées.
- VRAI** • La technique et la durée de l'application du gel antiseptique sont semblables à celles du lavage des mains.

Cactus pourra enfin déménager

Il aura fallu attendre près de trois ans et tenir plusieurs rencontres avec des citoyens et des commerçants pour que l'organisme Cactus Montréal, qui vient en aide aux personnes toxicomanes au centre-ville, puisse enfin déménager. À la réunion du conseil de juin, la Ville de Montréal a finalement accepté de lui céder le terrain situé aux coins des rues Sanguinet et Sainte-Catherine pour une durée de 30 ans.

Les locaux actuels de Cactus, rue Saint-Hubert, sont si exigus qu'il lui est difficile de bien remplir sa mission. L'organisme avait besoin d'espace supplémentaire pour ses divers projets, notamment le lieu d'accueil et d'implication sociale, le collectif d'intervention par

les pairs, l'organisme Action santé pour personnes travesties et transsexuelles du Québec et le collectif du journal *L'injecteur*.

À l'assemblée publique du 10 mai portant sur le phénomène de la toxicomanie dans le Faubourg Saint-Laurent, les participants ont convenu de constituer un comité consultatif incluant des résidents et des commerçants, afin de favoriser l'intégration harmonieuse de Cactus Montréal dans son nouvel environnement. Ce comité s'est réuni pour la première fois en juin.

Le déménagement est prévu pour le début de 2007. Soulignons l'excellent travail de Pierre Legros, organisateur communautaire, dans ce dossier.

LA BOÎTE AUX LETTRES

ALANNA YU, ÉTUDIANTE INFIRMIÈRE, A EFFECTUÉ UN STAGE DE DIX JOURS EN AVRIL DANS L'ÉQUIPE DE SANTÉ AU TRAVAIL DU CLSC DES FAUBOURGS. ELLE A TELLEMENT AIMÉ SON EXPÉRIENCE QU'ELLE A VOULU LA PARTAGER AVEC LES LECTEURS DU JEANNE-MANCE. NOUS PRÉSENTONS ICI L'ESSENTIEL DE SES PROPOS. POUR NOUS ÉCRIRE : lejeannemance@ssss.gouv.qc.ca.

Durant mon stage en santé communautaire, j'ai eu la chance de connaître un nouveau département. Je ne savais pas qu'une équipe de santé au travail était composée de médecins, d'infirmières et d'hygiénistes, de techniciens en hygiène du travail et en documentation, ainsi que de secrétaires. Autant de personnes qui ont pour objectif d'éliminer à la source les risques pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs, de façon à prévenir les maladies et les accidents du travail.

Pour chaque entreprise dont elle est responsable, l'équipe doit élaborer, avec l'employeur et le comité de santé sécurité, un programme de santé pour réduire ou éliminer les risques qui y sont présents. Dans pareil contexte, le rôle de l'infirmière est peu conventionnel et s'avère bien différent de celui de la clinicienne.

Dans mes stages précédents, j'ai remarqué qu'il est souvent difficile de combiner prévention et promotion de la santé, alors que c'est tout le contraire en santé au travail. L'infirmière participe à la collecte de données, à l'identification et à l'évaluation des risques, à la rédaction du programme de santé spécifique de l'entreprise et assure un suivi par la mise à jour du programme. Elle fait aussi de la sensibilisation auprès des travailleurs au moyen d'activités variées telles que les séances d'information, le dépistage, les questionnaires sur les contaminants, la vaccination, etc. L'infirmière travaille aussi dans un environnement distinct : elle doit porter des bottes, des lunettes, un casque de sécurité. Elle fréquente des environnements variés où il y a de nombreux agents de pollution, entre autres les poussières, le bruit et les produits chimiques. Bref, une journée d'infirmière en santé au travail est loin d'être de tout repos!

Je suis très satisfaite de mon séjour dans cette équipe enthousiaste et chaleureuse. J'ai été bien soutenue tout au long de mon stage, qui m'a permis de connaître un nouveau milieu de travail.

Maringouins et virus du Nil occidental : DANGER!

UN BON CHASSE-MOUSTIQUES et quelques précautions à prendre pour diminuer le nombre de maringouins qui auraient un coup de cœur pour votre pelouse... Voilà des consignes simples et efficaces pour se protéger du virus du Nil occidental que le ministère de la Santé et des Services sociaux a tenu à rappeler aux personnes qui s'apprentent à prendre d'assaut la campagne à l'approche des vacances.

Présent au Québec depuis 2002, ce virus se transmet principalement par la piqûre d'un maringouin infecté. Dans la grande majorité des cas, l'infection ne cause pas de problèmes. Cependant, des complications surviennent parfois, surtout chez les personnes âgées de 50 ans et plus ou celles dont le système immunitaire est affaibli par une autre maladie. Le risque est faible pour la population québécoise en général, mais il est présent.

Il est recommandé de se protéger contre les piqûres de maringouins en utilisant un chasse-moustiques à base de DEET ou d'eucalyptus citron, en suivant bien le mode d'emploi sur



l'étiquette. Il est indiqué de porter des vêtements longs et de couleur claire pour les activités de plein air. Rappelez-vous que les maringouins sont plus actifs au lever et au coucher du soleil.

Les longues soirées chaudes seront d'autant plus agréables si on a moins de maringouins autour de la maison. Pour diminuer leur nombre, il est recommandé d'enlever ou de vider les objets pouvant contenir de l'eau (vieux pneus, chaudières, barils), qui sont des endroits propices à la reproduction de ces insectes. Il faut aussi empêcher l'accumulation

d'eau sur les toiles des piscines. Enfin, il est conseillé de couvrir les poubelles et d'installer une moustiquaire sur les réservoirs d'eau de pluie et aux fenêtres de la maison. Plus d'information à www.virusdunil.info.

Il est recommandé de se protéger contre les piqûres de maringouins en utilisant un chasse-moustiques à base de DEET ou d'eucalyptus citron.

Le Jeanne-Mance

Journal distribué aux employés et aux partenaires du Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance • DIRECTION ET RÉDACTION : Sylvie Vallières • COLLABORATEURS : Micheline Bail, Richard Cloutier, Johanne Labrie, Luce Moreau • RÉVISION : Françoise Turcotte • CONCEPTION GRAPHIQUE : Jean Frenette Design • IMPRESSION : Impression Paragraph Inc.

CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX JEANNE-MANCE : 4625, avenue De Lorimier, Montréal (Québec) H2H 2B4 • Courriel : lejeannemance@ssss.gouv.qc.ca • Site Web : www.csssjeannemance.ca

À NOTER : le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. La reproduction est autorisée à condition que la source soit mentionnée.